

SÉANCE DU 2 JUIN 2014

Séance régulière du conseil sous la présidence de Monsieur Lionel Roy, maire, tenue le 2 juin 2014 à 19H00 au 1452, route 212 et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Germain Boutin, conseiller au siège no 1
Madame Anne Marie Yeates-Dubeau, conseillère au siège no 2
Madame Jacqueline Désindes, conseillère au siège no 3
Monsieur Timothy Morrison, conseiller au siège no 5
Monsieur René Tétreault, conseiller au siège no 6

Monsieur Jeffrey Bowker, conseiller au siège no 4, est absent.

Est également présente, madame Lise Houle, directrice générale / secrétaire-trésorière.

1) Ouverture de la séance

Le maire suppléant constate le quorum et ouvre la séance.

2) Adoption de l'ordre du jour

- 1.- Ouverture de la séance;
- 2.- Dépôt de l'ordre du jour;
- 3.- Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 mai 2014;
- 4.- Période de questions;
- 5.- Correspondance;
- 6.- Autres sujets;
- 7.- Paiement des factures;
- 8.- Compte-rendu des comités :
 - 8.1 - *Conseillers*
 - 8.2 - *Inspecteur en bâtiment*
 - 8.3 - *Inspecteur à la voirie;*
 - 8.4 - *Dépôt du compte rendu du comité citoyen;*
 - 8.5 - *Dépôt du compte rendu du comité MADA;*
 - 8.6 - *Dépôt du compte rendu du comité de travail;*
- 9.- Demande de Ferme Charpentier S.E.N.C.;
- 10.- Rapport du Comité consultatif d'urbanisme;
- 11.- Chemin du Domaine;
- 12.- Reddition des comptes 2013 au MTQ;
- 13.- Agent en loisirs de la MRC;
- 14.- Plan stratégique de la municipalité de Newport 2014-2025;
- 15.- Tracteur - génératrice;
- 16.- Varia ouvert;
- 17.- Période de questions;
- 18.- Fin de la séance.

2014-072 résolution no 2014-072

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu que le conseil de la municipalité adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 2 juin 2014 tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉ

3) Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 mai 2014

2014-073 résolution no 2014-073

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 5 mai 2014 est adopté.

ADOPTÉ

Suivi du procès-verbal

Aucun.

4) Période de questions

Steve Ayotte qui a la tâche de tondre les pelouses durant la saison estivale, demande à être payé.

2014-074 résolution no 2014-074

Proposé par le conseiller René Tétreault, appuyé par le conseiller Timothy Morrison, il est résolu que Steve Ayotte soit payé \$600 en juillet, \$300 à la séance du mois d'août et la balance soit, \$300 à la fin de tonte de la saison estivale.

ADOPTÉ

Monsieur Ayotte remercie.

5) Correspondance

La liste de correspondance portant le numéro 2014-06-02 a été remise à tous les membres du conseil.

2014-075 résolution no 2014-075

Proposé par le conseiller René Tétreault, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu que la correspondance 2014-06-02 soit déposée aux archives et mis à la disposition de ceux qui désireraient en prendre connaissance.

ADOPTÉ

6) Autres sujets

1- Fédération Québécoise des Municipalités – Congrès les 25, 26 et 27 septembre prochain.

Le sujet est reporté à la séance du mois d'août.

2- Caisse des Hauts-Boisés – Offre de partenariat pour un projet d'achat de défibrillateur pour la municipalité.

De l'information supplémentaire sera demandé et le sujet est reporté à une prochaine séance.

3- Député Ghislain Bolduc – Information concernant le programme fédéral : Initiative d'Investissement local. Le programme s'adresse aux municipalités de moins de 2000 habitants, et consiste en une aide financière non remboursable (jusqu'à 50% des frais admissibles du projet) pour la remise en état de salles communautaires existantes.

2014-076 résolution no 2014-076

Proposé par le conseiller René Tétreault, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, il est résolu d'autoriser la directrice générale / secrétaire trésorière à faire une demande au programme Initiative d'Investissement local pour des travaux à la salle municipale.

ADOPTÉ

4- Croix-Rouge canadienne, Division du Québec – Renouvellement de l'entente de Services aux sinistrés.

2014-077 résolution no 2014-077

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par la conseillère
9509

Anne Marie Yeates Dubeau, il est résolu que la municipalité de Newport adhère à l'entente de services avec la Croix-Rouge canadienne, division du Québec et s'engage à verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente comme suit :

2014-2015 : 150\$

2015-2016 : 150\$

2016-2017 : 150\$

Que le Maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer ladite entente.

ADOPTÉ

5- Hélène Descarreaux, notaire et conseillère juridique – Mandat de clarifier les titres de propriété de Pangea Terres agricoles S.E.C. sur les lots 1I et 1H, rang 4. Ce sont des lots que Ferme L.P.J.A. S.N.C. a occupé sans titre depuis 1997. Le Code civile prévoit que lorsqu'un terrain est occupé depuis plus de 10 ans, il peut demander d'en être reconnu propriétaire par prescription au moyen de l'obtention de jugement.

2014-078 résolution no 2014-078

CONSIDÉRANT qu'une copie de requête introductive d'instance en acquisition judiciaire du droit de propriété par prescription décennale sera déposée par Pangea Terres agricoles S.E.C.;

CONSIDÉRANT que cette requête avait pour but d'attribuer judiciairement à la partie demanderesse le droit de propriété de l'immeuble connu et désigné comme étant les lots no 1I et 1H, Rang 4, cadastre du Canton de Newport.

CONSIDÉRANT que cette requête est bien fondée en faits et en droits;

Il est par le conseiller Germain Boutin, appuyé par le conseiller Timothy Morrison, il est résolu que la municipalité de Newport ne s'oppose pas à la requête introductive d'instance présentée par Pangea Terres agricoles S.E.C.

Que le Maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous papiers pertinents à la demande.

ADOPTÉ

6- Ville d'East Angus – Informe que la municipalité de Chartierville a fait une demande afin d'adhérer le transport adapté (Transport du Bonheur). Afin de compléter le dossier, le MTQ demande une résolution d'appui de toutes les municipalités faisant parties du Transport du Bonheur.

2014-079 résolution no 2014-079

Considérant la demande de la municipalité de Chartierville d'adhérer au Transport du Bonheur

Proposé par le conseiller Germain Boutin
Appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau

QUE la municipalité de Newport, membre du Transport du Bonheur, appuie la municipalité de Chartierville dans sa demande d'adhésion au transport du Bonheur.

ADOPTÉ

7- Loisirs 4 Horizons – Information que la vente de garage sera annoncée dans la Tribune et le journal The Record.

8- Journal Le Haut St-François – Offre de parution pour le 24 juin et le 1^{er} juillet, de même offre de faire paraître dans le cahier touristique.

Le Conseiller Jeffrey Bowker arrive à ce moment.

7) Paiement des factures

La liste des comptes à payer en date du 2014-05-31 a été remise à tous les membres du conseil municipal.

24	Stanley et Danny Taylor transp.inc. (ordure)	4 536.19 \$
26	MRC du Haut St-François (téléphonie & projet Lire	163.67 \$
32	Nielsen & fils Inc. (essence)	480.61 \$
40	Luc Deslongchamps (frais dépense)	49.14 \$
65	Scie à Chaine Claude Carrier Inc. (Chain saw etc.)	237.92 \$
78	Transp.-Exc. Jocelyn Ménard inc. (nivelage et gravier)	11 569.76 \$
104	Canton Westbury (dépense congrès d'inspecteur)	437.10 \$
112	Croix-Rouge Canadienne (contribution)	150.00 \$
122	Ministre des Finances (1 ^{er} vers. Sécurité publique)	56 298.00 \$
128	Gravière Bouchard Inc. (transport de gravier)	729.17 \$
243	Jacqueline Désindes (frais de dépenses)	58.80 \$
252	Ian McBurney (dépenses divers)	169.44 \$
255	Scierie Labranche Inc (nivelage et tamisé)	1 528.86 \$
256	Scalabrini & Fils (niveleuse)	4 462.46 \$
257	Régie Haut St-François & Sherbrooke (enfouissement	1 834.55 \$
277	La Coop des Canton (ponceaux)	5 001.69 \$
363	Atelier Mécanique J. Patry (changement d'huile)	61.37 \$
404	Location F. Lapointe Inc. (location balai motorisé)	126.47 \$
406	Chantal Auger (concierge & grand ménage)	600.00 \$
414	Ressorts Charland Inc. (ressorts et lames)	451.80 \$
415	Jean-Paul Lavoie (capture 2 castors)	100.00 \$
416	Construction Groupe Prévost (Service de pelle)	347.80 \$
	TOTAL DES COMPTES À PAYER :	89 394.80 \$
	LISTE DES CHÈQUES ÉMIS :	
	Salaire de Mai	7 097.02 \$
	Salaire du Conseil	2 938.04 \$
	Excavation Laliberté Inc.	2 247.76 \$
	TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS :	12 282.82 \$
	RECU APRÈS LE 29 MAI 2014	
32	Nielsen & fils inc. (essence et réparation pneu)	163.88 \$
290	Mark Lister (work on roadside)	402.41 \$
382	Lyne Maisonneuve (MADA)	537.55 \$
406	Chantal Auger (articles de nettoyage)	36.34 \$
	TOTAL À PAYER :	1 140.18 \$
	TOTAL DES COMPTES À PAYER :	102 817.80 \$

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par le conseiller Jeffrey Bowker, il est résolu que la directrice générale / secrétaire-trésorière est autorisée à payer les comptes du mois de la Municipalité de Newport tel que présentés.

ADOPTÉ

8) Compte-rendu des comités

8.1) conseillers

Comité Loisirs La conseillère Désindes n'a aucun compte rendu.

Agglomération Le conseiller Bowker aura une réunion d'agglomération sous peu. Concernant la vérification des bornes sèches, il n'a pas la date encore. Il donne un compte rendu relatif à l'embauche du préventionniste

Comité Citoyens – MADA

8.2) inspecteur en bâtiment

Le conseil prend note du rapport déposé par l'inspecteur.

8.3) inspecteur à la voirie

L'inspecteur à la voirie a oublié de remettre son rapport, par contre il demande les autorisations suivantes:

Travaux de nivelage

2014-081 *résolution no 2014-081*

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par le conseiller René Tétreault, il est résolu d'autoriser une dépense n'excédant pas \$15 000. pour des travaux de nivelage aux chemins municipaux.

ADOPTÉ

Fauchage sur le bord des chemins

2014-082 *résolution no 2014-082*

Proposé par le conseiller René Tétreault, appuyé par le conseiller Timothy Morrison, il est résolu d'autoriser une dépense n'excédant pas \$15 000. pour des travaux de fauchage des côtés de chemins par Les Entreprises Claude Montminy.

ADOPTÉ

La directrice générale informe que l'inspecteur utilise son propre cellulaire pour les besoins de la municipalité.

Le conseil municipal est d'accord à s'informer d'une entente pour l'achat d'un cellulaire appartenant à la municipalité.

8.4) comité de citoyens

Aucun compte rendu n'a été reçu.

8.5) comité MADA

La directrice générale dépose un compte rendu du 2014-04-24 et du 2014-05-14.

La conseillère Yeates Dubeau donne des explications.

8.6) comité de travail

La directrice générale dépose un compte rendu du 2014-04-26.

Au comité de travail, une requête a été déposée par la communauté chrétienne de St-Mathias et le curé de l'endroit, offrant à la municipalité d'acheter la Fabrique St-Mathias pour 1 \$ avec conditions.

2014-083 Résolution no 2014-083

Proposé par le conseiller Germain Boutin
Appuyé par la conseillère Anne-Marie Yeates Dubeau

Que la municipalité de Newport se porte acquéreur de l'immeuble connu et désigné aux plans du Cadastre et Livre de renvoi officiels du Canton de Newport comme étant la demie Est du lot numéro vingt et un (½ E. 21) dans le Rang XI du Canton de Newport, ayant fait l'objet d'une transaction le 28 août 1952, sous le numéro quatorze mille neuf cent quatre-vingt-douze (14 992) des minutes du notaire Larochelle, propriété du curé et des marguilliers de l'œuvre et fabrique de la paroisse de Saint-Mathias de Bonneterre, pour la somme de 1 \$.

Que la municipalité de Newport convienne d'une entente de location avec la Communauté Chrétienne de Saint-Mathias de Bonneterre, d'une durée de 99 ans, pour l'utilisation par la Communauté Chrétienne de Saint-Mathias de Bonneterre de l'église et des aménagements de culte situés sur l'immeuble acquis.

Que la municipalité de Newport procède à cette acquisition, sous réserve que l'entière responsabilité des bâtiments et aménagements relatifs au culte, notamment l'église et le cimetière, soit à la charge de la Communauté Chrétienne de Saint-Mathias de Bonneterre.

Que la municipalité de Newport autorise l'OTJ de Saint-Mathias de Bonneterre, suite à la signature d'une entente à cet effet à utiliser la propriété acquise par la municipalité pour les besoins de l'OTJ, selon les modalités qui seront prévues dans l'entente à intervenir.

Que la municipalité de Newport retienne les services du notaire Me Patrick Guilbault pour la préparation des documents nécessaires à la conclusion de cet achat.

Que l'acte préparé soit soumis au conseil pour fins d'approbation.

ADOPTÉ, la conseillère Désindes ne participe pas au vote.

Le conseiller Bowker suggère de s'informer auprès de la firme légale. Les conseillers sont d'accord.

9) Demande de Ferme Charpentier S.E.N.C.

Suite à la demande faite lors de la séance de mai dernier, l'inspecteur en bâtiment et environnement a fait les démarches suivantes :

Afin de se conformer aux normes de distance séparatrice pour la fosse à lisier et respecter son certificat d'autorisation du Ministère de l'Environnement la Ferme Charpentier demande à la Municipalité s'il est possible de modifier le périmètre urbain de Randboro afin de le réduire pour établir la distance de 944 mètres de la fosse au périmètre urbain.

Cela représente une perte en zone blanche de 84267 m² soit environ le tiers du périmètre urbain (voir carte en annexe). En fonction de la façade au chemin cela représente au moins 6 terrains potentiels en plus du 1155, route 210 déjà construit.

Il faut penser que d'ajouter à la zone verte est facile et qu'au contraire agrandir le périmètre urbain est très difficile. De plus les délais sont assez longs, il faut modifier le schéma d'aménagement avant de modifier un règlement local et il y a consultation publique.

Monsieur le maire donne de l'information supplémentaire.

Le conseiller Boutin n'est pas d'accord à réduire la zone blanche et urbaine. Les autres conseillers demandent d'attendre avant de prendre une décision.

Après discussion les membres du conseil reportent la décision à la prochaine séance.

10) Rapport du comité consultatif d'urbanisme

Demande de dérogation mineure #01-14, concernant le 60 chemin Castonguay – Autorisation de construire un garage en cour avant – Prise en considération de la recommandation du CCU.

2014-084 résolution no 2014-084

CONSIDÉRANT le règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure #01-14 déposée par Nathalie Rousseau, propriétaire du 60 chemin Castonguay;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à construire un garage de 24' X 30' partiellement en cour avant;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 552-00, article 6.3 stipule qu'un garage doit être localisé dans les cours latérales et arrières seulement;

CONSIDÉRANT QUE l'application du Règlement de zonage cause un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins, application du Règlement de zonage cause un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal l'acceptation de la présente demande de dérogation, tel que déposé, à la condition que toutes les autres normes du règlement de zonage soient respectées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, il est résolu que la municipalité de Newport accorde, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure #01-14.

ADOPTÉ

11) Chemin du domaine

2014-085 résolution no 2014-085

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par le conseiller Jeffrey Bowker, il est résolu d'autoriser une dépense n'excédant pas \$15 000. pour des travaux sur le chemin du Domaine à la fin juillet, début août.

ADOPTÉ

12) Reddition des comptes 2013 au MTQ

2014--085 résolution no 2014-085

Attendu que le ministère des Transports a versé 337 785 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

Pour ces motifs, sur proposition de Germain Boutin appuyé par René Tétreault, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Newport informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau local routier local.

ADOPTÉ

13) Agent en loisirs de la MRC

La directrice générale informe que le mandat de l'agent en loisirs doit se terminer le 31 décembre 2014. Elle informe que si le conseil ne désire pas renouveler le mandat, une résolution doit être adoptée.

2014-086 *résolution no 2013-086*

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu que la municipalité de Newport avise la MRC du Haut-Saint-François et les municipalités participantes à l'entente sur l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisir (Municipalité de Dudswell et Ville de Scotstown), ne renouvellera pas l'entente en 2015 d'un agent de soutien en loisir.

ADOPTÉ.

14) Plan stratégique de la municipalité de Newport 2014-2025

La décision à accepter le plan est reportée à la prochaine séance.

15) Tracteur – génératrice

Monsieur le maire donne l'information et ajoute que le tracteur peut être loué. Monsieur le maire va faire des démarches pour des informations additionnelles lors d'une séance future.

16) Varia ouvert

17) Période de Questions

Monsieur Michel Codère apporte un commentaire quant à la salubrité de la propriété au 1445, route 212.

L'inspecteur avisera.

18) Fin de la séance

2014-087 *Résolution no 2014-087*

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, il est résolu que la séance soit levée. Il est 20 heures 50.

ADOPTÉ

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Lionel Roy, maire

Lise Houle,
Directrice générale / secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS
(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Lise Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 2e jour de juin 2014

Lise Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière